

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : une proposition de loi contre le harcèlement en milieu professionnel

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

C'est désormais la mission à laquelle s'attelle le député du 2e siège de la commune de Moanda, Alexandre G. Awassi. En atteste sa récente audition par la Commission de la Santé, de l'Éducation, et des Affaires sociales et culturelles de l'Assemblée nationale.

Le "fils de Moanda" a donc proposé une loi modifiant et réorga-

nisant celle du 5 septembre 2016 portant sur la lutte contre le harcèlement en milieu professionnel au Gabon. Ce dernier de souligner que : "(...) Le harcèlement se traduit par toute conduite se manifestant par des paroles, des actes ou de gestes à connotation sexuelle ou de tout autre genre qui vont à l'encontre de la volonté d'une personne et qui sont souvent de nature à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité physique ou psychique". Non sans préciser qu'en matière dudit com-

bat, le Gabon "a emboîté le pas en 2016 en s'illustrant par la loi portant sur la lutte contre le harcèlement en milieu professionnel, dont l'auteur n'est autre que notre éminente collègue, l'honorable présidente Angélique Ngoma, pour qui les combats et l'engagement pour les causes sociales sont indénombrables".

Selon Alexandre Awassi : "(...) Le caractère trop général de l'article 257 du Code pénal, dans son approche du harcèlement sexuel au titre des atteintes aux mœurs ne permet pas d'assurer aux victimes une protection

et une prise en charge efficaces et spécifiques". Pour inverser la tendance, il propose "d'avoir un instrument juridique efficace, qui s'attaque au phénomène dans son ensemble et non plus uniquement sur un seul de ses aspects, afin que, à défaut d'arrêter le phénomène dans l'immédiat, qu'on en réduise l'ampleur et punisse les auteurs et les complices avec la rigueur de la justice".

Concrètement, il suggère, entre autres, d'impliquer tous les ministères compétents dans cette lutte, l'extension du combat dans le milieu scolaire et familial. Reste



Photo: DR

Le député Alexandre Awassi auditionné par la Commission de la Santé, de l'Éducation, et des Affaires sociales et culturelles

maintenant aux représentants du peuple d'examiner le texte dans le fond, avant adoption ou pas.

La Semaine Malgré le raté...

Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire étaient sous les feux des projecteurs au cours de la semaine qui s'est achevée hier. Le premier avec la réunion du Conseil des ministres ; le deuxième avec la reprise des questions orales au gouvernement ; et le troisième avec le procès de l'ancien directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga, poursuivi pour... "obtention frauduleuse de documents administratifs". Mais le procès a été renvoyé à ce lundi. Toutefois, l'audience de jeudi était houleuse, au point d'amener certains à dire que "ça promet".

Au niveau du Conseil des ministres on a relevé l'adoption de plusieurs textes. Le tout dénotant une volonté de réformer plusieurs structures administratives. C'est le cas de l'Office national de l'emploi (ONE), l'Office pharmaceutique national (OPN) ; etc. Tout comme les régimes de bourse d'études dans notre pays ont été réformés. Le problème avec le gouvernement c'est que les réformes sont très rarement expliquées. Ce qui fait que pas grand nombre ne connaît exactement les mobiles, encore moins les avantages des nouvelles dispositions. Ce manque de communication laisse la place à la désinformation qui, parfois, est à l'origine des mouvements de grève ici et là.

S'agissant du Législatif, il faut noter que tout au long de la semaine écoulée, l'Assemblée nationale a fait l'actualité. Non seulement avec la séance de questions orales au gouvernement, mais aussi avec les auditions en Commissions des membres du gouvernement et des personnes-ressources sur plusieurs textes soumis à l'examen des députés. Mais c'est surtout la séance plénière consacrée aux questions au gouvernement qui a le plus retenu l'attention.

Pour la reprise de cette pratique inscrite dans la Constitution comme étant l'un des moyens de contrôle de l'action gouvernementale, les députés ont interrogé quatre membres du gouvernement. Les questions des députés ont porté sur l'attractivité du nouveau Code des hydrocarbures et la relance de l'activité pétrolière ; la limitation du nombre de vols internationaux pour faire face à la Covid-19 ; la battue d'un éléphant par les habitants du Mbabo à Oyem ; et l'orientation des nouveaux bacheliers à l'ONE.

Dans l'ensemble, si nombreux ont apprécié le retour de ce face-à-face entre députés et ministres, nombreux ont également déploré la non-retransmission en direct de cette séance sur "Gabon Télévision". Ce qui a été considéré comme un raté.

ONDOUBA'NTSIBAH

